

Communiqué LDH

Paris, le 15 mars 2013

Sur quelles flammes souffle le ministre de l'Intérieur ?

Provocation verbale assumée, retour du refoulé, dérapage soigneusement contrôlé ? Quelle que soit l'explication qu'on choisisse d'adopter, les propos du ministre de l'Intérieur reprenant une série de clichés détestables à l'encontre des Roms sont proprement intolérables, comme ils le seraient vis-à-vis de toute autre population. Alors que les Roms, citoyens européens, devraient bénéficier de la législation en vigueur, ils se voient assignés à résidence à travers une expression dépréciative, inimaginable pour tout autre membre de l'Union européenne.

La déclaration du ministre exprime par ailleurs, et sur un mode catégorique, une sorte de vérité révélée selon laquelle les Roms « ne souhaiteraient pas s'intégrer ». C'est ahurissant : jusqu'à plus ample informé, ce sont bien les enfants roms qui tentent de faire valoir leur droit à la scolarisation et certains maires qui les en empêchent, pas le contraire. Il y a, de la même manière, une certaine indécence à leur reprocher les actes d'incendies volontaires dont ils ont été les victimes...

La Ligue des droits de l'Homme tient à exprimer sa condamnation de propos tout à la fois inconséquents et lourds de conséquences, très éloignés de la circulaire interministérielle du 26 août 2012. Les populations roms, les défenseurs des droits et de la solidarité qui sont à leurs côtés, ont besoin de tout autre chose que de propos incendiaires. La LDH invite le gouvernement à inscrire son action dans le respect des droits fondamentaux et de la dignité des personnes.